



# Note d'informations

# Convention

## Saison 2026/2027

Alors que nous sommes encore sur la fin de la saison 2025-2026, il faut déjà penser à l'organisation de la saison suivante. C'est pourquoi nous communiquons sur certains dispositifs à mettre en œuvre pour bien commencer la saison prochaine.

### Dispositifs :

1. Regroupements temporaires (Article 24 des Règlements Généraux de la FFHB)
2. Conventions - Articles 25 et 26 des Règlements Généraux de la FFHB



## 1. REGROUPEMENTS TEMPORAIRES (pour info)

**Pour toute information complémentaire ou document contacter votre Comité**

<b>Equipes concernées</b>	Plus bas niveaux territoriaux (départementale uniquement)
<b>Conditions</b>	Effectif réduit dans une ou plusieurs catégories d'âge
<b>Comment</b>	Demande conjointe (voir formulaire) <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom des équipes</li><li>• Signature des Présidents des clubs</li></ul>
<b>Autorisation</b>	Comités

## 2. CONVENTIONS

Articles des Règlements Généraux de la FFHB

**Article 25** pour les conventions en « Création » et en « Renouvellement »

- Convention de niveau de jeu National = Etablir un dossier par équipes.
- Convention de niveau de jeu Régional = Etablir un seul dossier pour tous les niveaux de jeu :
  - Des équipes jeunes féminines,
  - Des équipes jeunes masculines,
  - Des équipes séniors féminines,
  - Des équipes séniors masculines.

**Article 26** pour les conventions « -18M/-17F Championnat de France »

- Etablir un dossier par équipes

**Les conventions sont à compléter en **Tapuscrit** et à envoyer **uniquement par mail****

**Le nom de la convention doit faire apparaitre TRES CLAIREMENT** pour tous les acteurs, le lieu géographique du regroupement des clubs. Les sigles/abréviations ne sont pas autorisés.

- ✚ Les documents à utiliser se trouve sur le site de la ligue Grand Est mais aussi sur le site de la FFHB dans l'onglet Formulaires.



## CONVENTIONS ENTRE CLUBS CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES et Conventions NATIONALES Article 26 des Règlements Généraux de la FFHB



## CONVENTIONS REGIONALES (Article 25 des Règlements Généraux de la FFHB)

